



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement des véhicules
sur des places de stationnement**
N° A 59-2024

Le 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de BRISCOUS, par suppléance
Vu la loi du 5 avril 1884,
Vu l'article 98 du code de l'Administration Communale,
Vu le code de la Route et notamment l'article R 225.

Considérant qu'il convient de privatiser des places de stationnement au parking situées sur le parking communal longeant le cimetière, chemin Bideberria, pour l'installation d'un module de type Bungalow utilisé pour la base de vie des entreprises intervenant dans les travaux de fermeture de la terrasse de Joanto, et des places situées sur la contre-allée longeant la RD936,

ARRETE

Article 1^{er} : Quatre places de stationnement situées sur le parking communal longeant le cimetière, chemin Bideberria, seront privatisées pour l'installation d'un module de type Bungalow utilisé pour la base de vie des entreprises intervenant dans les travaux de fermeture de la terrasse de Joanto, ainsi que cinq places de stationnement situées sur la contre-allée longeant la RD936 (voir plan ci-joint).

Article 2 : Ces places de stationnement seront privatisées à compter du Vendredi 17 Mai 2024 et ce pendant toute la durée du chantier estimée à 7 mois,

Article 3 : Des panneaux appropriés seront mis en place pour indiquer aux usagers les dispositions de l'article ci-dessus.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren
- le responsable des services techniques de Briscous

Information transmise aux riverains de la résidence Elizalde

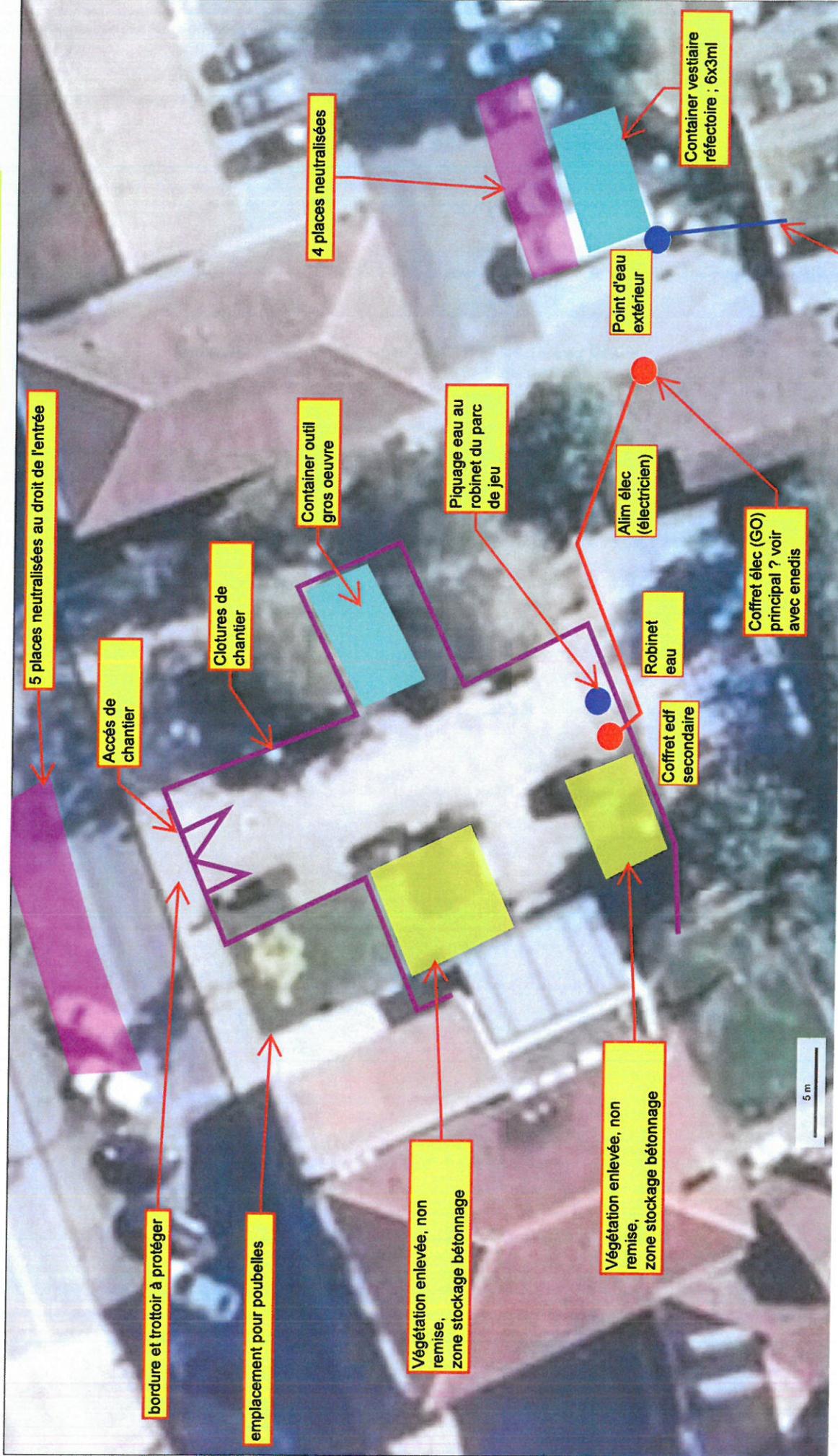
BRISCOUS le 16 mai 2024

Le 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN



PLAN INSTALLATION DE CHANTIER 13 / 05 / 2024



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 20' 00" W
Latitude : 43° 27' 38" N